



CA Fougères Agglomération (Siren : 200072452)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	La Selle-en-Luitré
Arrondissement	Fougères-Vitré
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	06/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Bernard MARBOEUF

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue Louis Lumière, P.A. de l'Aumallerie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35133 LA SELLE EN LUITRE
Téléphone	02 99 94 50 34
Fax	02 99 99 70 93
Courriel	accueil@fougeres-agglo.bzh
Site internet	www.fougeres-agglo.bzh

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	57 038
-----------------------------	--------

Densité moyenne	116,61
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 29

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Beaucé (213500218)	1 394
35	Billé (213500259)	1 066
35	Combourtillé (213500861)	619
35	Fleurigné (213501125)	1 000
35	Fougères (213501158)	21 098
35	Javené (213501372)	2 136
35	La Bazouge-du-Désert (213500184)	1 109
35	La Chapelle-Janson (213500622)	1 477
35	La Chapelle-Saint-Aubert (213500630)	446
35	Laignelet (213501380)	1 190
35	Landéan (213501422)	1 225
35	La Selle-en-Luitré (213503246)	629
35	Lécousse (213501505)	3 336
35	Le Ferré (213501117)	695
35	Le Loroux (213501570)	668
35	Louvigné-du-Désert (213501620)	3 431
35	Luitré-Dompierre (200084002)	1 881
35	Mellé (213501745)	662
35	Monthault (213501901)	273
35	Parcé (213502149)	652
35	Parigné (213502156)	1 377
35	Poilly (213502305)	382
35	Rives-du-Couesnon (200084010)	2 911
35	Romagné (213502438)	2 457
35	Saint-Christophe-de-Valains (213502610)	227
35	Saint-Georges-de-Reintembault (213502719)	1 523
35	Saint-Ouen-des-Alleux (213503048)	1 318
35	Saint-Sauveur-des-Landes (213503105)	1 537
35	Villamée (213503576)	319

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 37

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
Assainissement non collectif (SPANC) Assurer à titre facultatif le service de contrôle des équipements d'assainissement autonome sur l'ensemble du territoire communautaire, le gérer et instituer les redevances nécessaires à son financement. Assurer le pilotage, la coordination et le relais des aides aux travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides des agences de l'eau.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>La communauté d'agglomération est compétente pour étudier, mettre en œuvre et soutenir des actions visant à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et de l'espace rural, et notamment le petit patrimoine bâti et l'aménagement de haies bocagères pour le compte de tiers. Plan Climat Air Energie Territorial Mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial dans les délais réglementaires intégrant et adaptant les agendas 21 pré-existants à la création de la communauté d'Agglomération. Cours d'eau et zones humides Aménagement, gestion, valorisation et animation du site naturel de la Vallée du Bois Ainaux de Monthault. Politique bocagère Mise en œuvre d'un plan d'action en faveur du bocage. Aménagements de haies bocagères pour le compte de tiers. Patrimoine et environnement Sont reconnus d'intérêt communautaire et, à ce titre, peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement ou d'équipement, les organismes et associations qui interviennent ou contribuent à la mise en valeur des espaces naturels sensibles, de l'éducation à l'environnement, des sentiers de randonnée, ainsi que du patrimoine ? notamment la Fondation du Patrimoine.</i>
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement <i>Mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial dans les délais réglementaires intégrant et adaptant les agendas 21 pré-existants à la création de la communauté d'Agglomération.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire * ? Action sociale d'intérêt communautaire ? Petite enfance ? Gestion directe ou déléguée d'un établissement d'accueil du jeune enfant (micro-crèche maximum 10 berceaux) au profit des habitants des communes de Rives-du-Couesnon, La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, et Saint-Ouen-des-Alleux. ? Gestion d'un relais intercommunal pour les assistantes maternelles sur les communes de Rives-du-Couesnon, La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, et Saint-Ouen-des-Alleux ; ? Enfance ? jeunesse ? Gestion directe ou déléguée des accueils de loisirs sans hébergement sur les communes de Rives-du-Couesnon (2 établissements), et Saint-Ouen-des-Alleux ? Gestion directe ou déléguée des accueils de loisirs sans hébergement sur les communes de Louvigné-du-Désert et de Saint-Georges-de-Reintembault pour les plus de 12 ans * Compétence de conventionnement avec la CAF et le Département sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse dans le cadre des activités exercées par la Communauté Action sociale et solidarité Soutien financier à la Mission locale du Pays de Fougères Soutien au Centre social associatif de Louvigné-du-Désert Soutien aux actions en faveur de la gérontologie Santé publique Prise en charge, entretien, modification, extension et gestion technique de la maison médicale communautaire à Louvigné-du-Désert Aides financières à l'installation des professionnels de santé</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ; <i>Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ; Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ou dans le contrat de veille active.</i>
- Contrat local de sécurité transports
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; <i>Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;</i>
- Développement économique local ; <i>Développement économique local ;</i>
- Commerce et soutien aux activités commerciales ; <i>Commerce et soutien aux activités commerciales ;</i>
- Activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques ; <i>Activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques ;</i>
- Zones d'activités ; <i>Zones d'activités ;</i>
- Zones d'activités concernées à la date de création de la communauté d'agglomération sont les suivantes : (ou liste en annexe)

La Rouletière sur la commune Louvigné du Désert La Rouillais sur la commune Louvigné du Désert Touchemorin sur la commune La Bazouge du Désert Poligone sur la commune de Poilley L'Aumallerie I, II et III, sur les communes de Javené et de La Selle-en-Luitré Plaisance I et II sur la commune de Saint Sauveur-des-Landes La « Meslais » sur la commune de Lécousse La Grande Marche sur la commune de Javené « Les Hauts de Beaucé » sur la commune de Beaucé « Cimette » sur la commune de La Chapelle Janson Toutes les zones d'activités d'initiative communale identifiées au document d'urbanisme sur un zonage économique, sur des terrains de la collectivité, et issues d'une opération d'aménagement réalisée en vue de regrouper des entreprises dans une cohérence d'ensemble. (FAIRE LISTE en annexe)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

Sont explicitement reconnus d'intérêt communautaire les équipements culturels, sportifs et de loisirs suivants :

Equipements et services culturels d'intérêt communautaire Equipements culturels en pleine propriété Médiathèques « La clairière » à Fougères, « les tournesols » à Beaucé, « la Licorne » à Landéan et celles de Lécousse, Billé, Combourtillé, Parigné, Saint-Sauveur-des-Landes « Espace Aumallerie » - centre polyvalent ? à la Selle-en-Luitré « La Granjagoul » Centre de valorisation du patrimoine oral à Parcé Mine de Montbelleux à Luitré * * Equipements culturels mis à disposition en quasi-propriété ? Médiathèques « La clairière » à Fougères, « les tournesols » à Beaucé, « la Licorne » à Landéan et celles de Lécousse, Billé, Combourtillé, Parigné, Saint-Sauveur-des-Landes ? « Espace Aumallerie » - centre polyvalent ? à la Selle-en-Luitré ? « La Granjagoul » Centre de valorisation du patrimoine oral à Parcé ? Mine de Montbelleux à Luitré-Dompierre * Equipements culturels mis à disposition en quasi-propriété ? Archives historiques conservées à la médiathèque « La clairière » ? Centre Culturel communautaire Juliette Drouet à Fougères ? Théâtre communautaire Victor Hugo ? Médiathèques communautaires de Luitré-Dompierre (2 établissements), Laignelet, Javené, Fleurigné, Romagné, Parcé, Le Loroux ? Conservatoire communautaire à rayonnement intercommunal « René Guizien » à Fougères ? Ecole d'Arts Plastiques communautaire à Fougères ? Galerie d'art « Albert Bourgeois » à Fougères * Equipements culturels mis à disposition par convention simple Ecole de musique communautaire à Louvigné-du-Désert Equipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire * Développement culturel Lecture publique La Communauté d'Agglomération exerce la compétence de lecture publique Spectacle vivant La Communauté d'Agglomération est compétente pour assurer la politique du spectacle vivant attachée aux équipements culturels communautaires Enseignement de la musique et des arts plastiques La Communauté d'Agglomération est compétente pour assurer la politique d'enseignement musical ? et des arts plastiques - attachée aux équipements culturels et pôles territoriaux communautaires. Subventions aux activités culturelles d'ampleur intercommunale La Communauté peut verser à titre exceptionnel des subventions pour des activités et événements artistiques d'ampleur intercommunale. Les communes gardent la compétence culturelle en dehors du champ des équipements culturels communautaires.

- Activités sportives

Equipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire Equipements sportifs et de loisirs en pleine propriété Complexe sportif « Albert Bouvet » à Saint-Georges de Reintembault Piscine « L'Aquatis » à Fougères Abords du plan d'eau de Galaché à Fougères Equipements sportifs et de loisirs mis à disposition en quasi-propriété Centre hippique de Montaubert à Fougères Equipements sportifs et de loisirs mis à disposition par convention simple Base de loisirs de Chênedet à Landéan * Animation sportive Animation sportive en milieu scolaire Interventions auprès des élèves sous le contrôle et en accompagnement des équipes enseignantes préélémentaires, élémentaires et secondaires sur les communes de Saint-Georges-de-Reintembault, Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-désert. * ? Animation sportive en milieu associatif ? Interventions auprès des associations sportives des communes de Saint-Georges-de-Reintembault, Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-désert, Le Ferré, Mellé, Monthault, Poilley, Villamée, Rives-du-Couesnon, La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Ouen-des-Alleux. ? Soutien financier de l'office cantonal des sports de Louvigné-du-désert, de l'Office Cantonal d'Animations Sportives Fougères Nord, et de l'Association Sportive Cantonale Fougères Sud. * Soutien au sport de haut niveau La Communauté d'Agglomération est compétente pour participer au soutien financier des clubs sportifs de son territoire lorsque ceux-ci évoluent dans un championnat national, et ce conformément à un règlement d'intervention arrêté par le Conseil d'Agglomération.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; 1 Elaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale. 2 Gestion directe ou déléguée de l'instruction de l'application du droit des sols au profit des Communes membres. 3 Consultation lors de l'élaboration

des documents d'urbanisme. **Droit de préemption urbain** La communauté d'agglomération peut exercer son droit de préemption pour la réalisation d'opérations relevant de ses compétences après accord du conseil municipal de la commune concernée. **Gestion et déploiement d'un Système d'Information Géographique au profit des Communes membres** Suivi des bases de données géographiques du territoire communautaire Dans le cadre d'un observatoire : recueil, analyse, synthèse et exploitation de données statistiques et cartographiques concernant les évolutions du territoire communautaire dans les domaines de compétences de la Communauté d'agglomération.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Réalisation de Zones d'Aménagement Concerté et de Lotissements d'intérêt communautaire à vocation économique.

- Constitution de réserves foncières

1 La communauté d'agglomération peut acquérir des terrains pour constituer des réserves foncières destinées in fine à l'exercice de ses compétences.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Gestion directe ou déléguée des transports publics, y compris scolaires, à l'intérieur du ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. Gestion des dispositifs de taxis à la demande et transports à la demande. Développement et gestion directe ou déléguée de tout mode de mobilité alternatif.

- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Voiries des zones d'activités communautaires Les voies communales dont la fonction de liaison entre les communes de la communauté est réelle et significative. ? Billé

- Accès aux Landes de Jaunouse - 2,970 km ? Javené - Accès à l'étang de Galaché et accès à la ZA de l'Aumallerie - 1,670 km ? Beaucé - VC n° 2 ? liaison RD 17/Laignelet - 0,960 km ? Laignelet - VC n° 1 ? liaison RD 17 - 0,570 km ? Romagné - VC n° 4 ? liaison RD 112 - 2,000 km ? Parigné - VC n° 1 ? liaison Lécousse/Parigné - 4,050 km ? La Selle-en-Luitré - VC n° 4 et VC n° 7 de la Garie à la Buffetière - 1,650 km ? Parcé VC n° 3 ? liaison RD 178 - 1,900 km ? Luitré-Dompierre VC n° 1 ? liaison RD 178 - 4,130 km ? La Chapelle-Janson VC n° 1 ? liaison Fleurigné - 0,700 km ? Fleurigné - VC n° 1 ? liaison La Chapelle-Janson - 0,830 km ? Combourtillé - Liaison Landes de Jaunouse - 1,450 km ? Lécousse - VC n° 5 - 0,801 km * Aménagement et entretien des ronds-points sur les routes départementales et nationales. Rocade de Fougères ? Lécousse - La Martinais ? entre directions Lécousse et st Malo Rocade de Fougères ? Lécousse ? Villeneuve ? entre La Pilais et la zone du Parc Lécousse ? entre A84 et la Pilais Rocade de Fougères ? Billé - La Sermandière Rocade de Fougères ? vers Vitré ? La Hayais Rocade de Fougères ? Javené ? L'Aumallerie La Selle-en-Luitré ? Espace Aumallerie ? rue Louis Lumière Rocade de Fougères ? Beaucé ? Beauséjour Rocade de Fougères ? La Chapelle-Janson - Les Nolières ? terrain des gens du voyage Saint Sauveur des Landes ? A84 - Plaisance Les sentiers de randonnées Entretien des sentiers de randonnée, inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), par convention avec le département et les sentiers non inscrits à ce titre, reconnus d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'intérêt communautaire les sentiers non inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée qui assurent la continuité des itinéraires de promenade ou de randonnée sur le territoire communautaire.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Apporter un concours à l'activité des structures d'accueil et de développement du tourisme. Favoriser la création et le financement d'une structure unique de promotion et développement touristique sur le territoire communautaire. Contribuer au développement touristique par la mise en valeur et la promotion des chemins de promenade et de randonnées pédestres, équestres et cyclistes.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration et mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) Revitalisation des centres-bourgs Conduite et accompagnement d'une stratégie de reconquête des centres-bourgs de Louvigné du Désert, La Bazouge du Désert, le Ferré, Mellé, Monthault, Poilley, Saint-Georges de Reintembault et Villamée, dans le cadre du Programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. Réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat et aides financières en secteur diffus (hors OPAH). Mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement

social. L'aide apportée sous forme de conseil par un architecte dans le cadre d'une convention avec le département

Actions d'intérêt communautaire en matière d'habitat : - La gestion directe du parc de logements sociaux, propriété de la Communauté d'Agglomération ; - Le dispositif du Fonds de Solidarité Logement et l'observatoire des loyers auxquels la communauté apporte son soutien financier ; - Sont reconnus d'intérêt communautaire et, à ce titre, peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement les organismes et associations qui agissent en faveur du logement (recueil d'informations et accès au logement) sur le territoire communautaire.

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Contribuer à une répartition équilibrée des logements sur le territoire communautaire ;

- Action et aide financière en faveur du logement social

Sont reconnus d'intérêt communautaire et, à ce titre, peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement les organismes et associations qui agissent en faveur du logement (recueil d'informations et accès au logement) sur le territoire communautaire.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- En matière de logement social d'intérêt communautaire, entreprendre des actions et réaliser des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Réaliser des actions visant à favoriser la construction et la réhabilitation de logements (type : opération programmée d'amélioration de l'habitat) ;

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- Gestion d'un centre de secours

Service de défense incendie et de secours La Communauté d'Agglomération se substitue aux communes en matière de financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- NTIC (Internet, câble...)

Réseaux publics et services locaux de communications électroniques Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes : l'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L 32 du Code des postes et communications électroniques l'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants la mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finales après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La Communauté d'agglomération est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil, et de grands passages des gens du voyage. Elle met en oeuvre la politique d'accueil définie dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Elle intègre cette politique dans son programme local d'habitat. Elle participe à l'accueil en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs en charge de l'accompagnement citoyen et social

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SM du SCOT du Pays de Fougères (253514632)	SM fermé	79 474
35	SM "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	3 421 568
35	SMICTOM du Pays de Fougères (200073500)	SM fermé	89 620

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)